

A QUI LES TORTS

DANS LA GUERRE

ENTRE

LE DANEMARK ET L'ALLEMAGNE?

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON FRÈRES
RUE DE VAUGIRARD, 36.



A QUI LES TORTS

DANS LA GUERRE

ENTRE

LE DANEMARK ET L'ALLEMAGNE?

65

PARIS

CHEZ CHARLES REINWALD, ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 10.

1849

A QUI LES TORTS
DANS LA GUERRE
ENTRE
LE DANEMARK ET L'ALLEMAGNE?

Depuis le commencement de la guerre entre l'Allemagne et le Danemark, tant de faux bruits, tant d'opinions différentes ont été répandus sur les causes qui l'ont amenée, que chacun doit désirer d'obtenir à cet égard des renseignements propres à placer enfin la vérité dans tout son jour. C'est dans ce but qu'ont été écrites les pages qui vont suivre. Afin d'embrasser la question dans son ensemble et de mettre le lecteur à même de séparer le vrai du faux, le droit du non-droit, il importe, avant tout, de remonter à la source du conflit qui s'est élevé entre les duchés et le Danemark. Cette source une fois connue, il sera facile d'imputer à qui de droit la responsabilité des événements qui ont fait de notre pays, naguère si calme et si heureux, le triste théâtre d'une guerre sanglante.

Le duché de Schleswig a déjà été, dans les XIII[e] et XIV[e] siècles, la cause et le théâtre de bien des luttes

sanglantes entre le Danemark et l'Allemagne. Dès l'année 1226, le Schleswig a constitué un duché séparé et indépendant du Danemark, duché régi par ses propres ducs, lesquels descendaient du duc Abel, le plus jeune des fils de Waldemar II, roi de Danemark. Alors déjà les Danois, ainsi que leurs rois, voulaient, de temps en temps, reconquérir le Schleswig, pour le réincorporer comme province dans le Danemark ; mais toujours, déboutés de leurs prétentions, ils furent forcés de reconnaître le droit du Schleswig comme duché séparé et indépendant. La maison ducale de la souche du duc Abel étant éteinte, le comte de Holstein, de la maison de Schauenbourg, fut investi en 1375 du duché de Schleswig, et quoique à cette époque encore les Danois employassent force et ruse pour entrer en possession du Schleswig, ils échouèrent de nouveau, et depuis lors le Schleswig est demeuré uni au Holstein sous un même régent. L'expérience de plusieurs siècles avait prouvé aux Danois qu'ils ne réussiraient jamais par la force à s'incorporer le Schleswig, et, à partir de ce moment, ils résolurent d'arriver à leur but par un autre chemin. C'est ainsi qu'après la mort de Christophe de Bavière, à une époque où la maison des comtes de Holstein était sur le point de s'éteindre, ils élirent pour roi de Danemark, en 1448 (précisément à 400 ans de distance de nos jours), le comte Christian de Oldenbourg, héritier présomptif du dernier comte de Holstein, élection qui avait pour but de relier les duchés au royaume de Danemark aussitôt que la mort du dernier comte de Holstein en fournirait l'occasion. Cette mort arriva en 1459, onze ans après l'é-

lévation de Christian I[er] au trône de Danemark, et dès l'année suivante, 1460, une convention fut conclue, dans la ville de Ripen, entre les conseillers du royaume de Danemark, d'une part, et les États des deux duchés, de l'autre. Dans le document publié à ce sujet par le roi de Danemark, on lit entre autres stipulations :

1° Que ses descendants dans la ligne masculine auraient seuls des droits de succession sur les duchés;

2° Que ni lui, ni ses héritiers n'élèveraient la prétention de régir les duchés à titre de rois de Danemark, mais seulement comme ducs de Schleswig et de Holstein;

3° Que le Schleswig et le Holstein resteraient éternellement réunis sans subir de démembrement;

4° Qu'il prenait l'engagement de ne jamais frapper aucun impôt ni aucune taxe quelconque, sans le consentement préalable des États;

5° Qu'aucun habitant du Schleswig ni du Holstein ne pourrait être tenu à servir militairement sous les ordres du roi de Danemark, ailleurs que sur le territoire des duchés;

6° Que tous les emplois publics dans les duchés seraient exclusivement confiés à des nationaux.

Ces droits, originairement assurés par le roi Christian I[er] à tous les habitants des duchés, ont été tour à tour reconnus et confirmés par chacun de ses successeurs au trône de Danemark, et tous les habitants des duchés sont, dès lors, aptes à prétendre que ces droits soient maintenus dans leur complète intégrité. Outre ce document, Christian I[er], lors de son avénement au trône de Danemark, en 1448, en avait publié un autre par

lequel il s'engageait, lui et tous ses *héritiers naturels, à ne jamais réunir le duché de Schleswig au royaume de Danemark.* Aux termes de ces engagements, les rois de Danemark régissent les duchés comme ducs de Schleswig et de Holstein, mais ils n'ont pas le droit et ils ne sauraient élever la prétention de séparer les duchés, ni d'incorporer au Danemark le Schleswig, voire même une portion quelconque du Schleswig.

Quoique, depuis l'introduction en Danemark, dans l'année 1660, de la *loi royale* et de l'absolutisme, le gouvernement danois ait tenté quelquefois de restreindre ces droits du Schleswig-Holstein, on doit reconnaître cependant que jamais le gouvernement danois n'a tenté de rompre le lien qui réunit les duchés depuis des siècles; et jamais non plus la pensée n'était venue à un Danois, si ce n'est dans ces dernières années, de s'immiscer, à quelque titre que ce soit et même de la manière la plus indirecte, dans les affaires des duchés, ni de désirer qu'on portât la moindre atteinte à un état de choses basé sur des droits incontestables.

Le premier Danois qui fit exception sur ce point est assez connu. Orla Lehmann, naguère encore un très-jeune homme, et dont la vanité atteignait un degré supérieur, Orla Lehmann qui cherchait de toutes les manières et par tous les moyens possibles à se faire remarquer, prononça, un certain jour de l'année 1836, dans la société dite *de la Liberté de la presse,* à Copenhague, un long discours par lequel il cherchait à démontrer les avantages et l'utilité qu'il y aurait à *daniser* (rendre danois) le Schleswig. Cette motion, il faut le dire, ne rencontra pas alors beaucoup de faveur; en

revanche, elle excita au plus haut point le mécontentement et l'opposition d'un grand nombre de Danois raisonnables, parmi lesquels il convient de citer le célèbre historiographe et juge provincial Baden, qui inséra dans le journal de Berling l'article suivant à l'adresse de M. Orla Lehmann :

« SCHLESWIG-HOLSTEIN.

» Voici bientôt six siècles d'écoulés depuis la séparation du Jütland-sud d'avec le Jütland-nord. Sous le nom de duché de Schleswig, il fut alors incorporé au territoire de la ville de Schleswig, et devint dès lors plus allemand que danois. Il est possible qu'ils aient raison ceux de nos historiens qui ne veulent rien savoir du margraviat de Schleswig; mais ils doivent convenir que la ville de Schleswig avec son vaste et important territoire, ainsi que les petites îles environnantes, appartenaient à la Saxe, et que par conséquent leur origine allemande est démontrée. Ce fut le roi Waldemar II qui donna à son fils, le prince Abel, l'investiture du duché de Schleswig. Je crois avoir clairement raconté, dans mon *Histoire du royaume de Danemark,* comment s'éleva entre Abel et son royal frère, Érik Plowpenning, un différend qui dégénéra bientôt en une guerre sanglante, et comment néanmoins le roi ou le sénat du royaume furent assez imprudents, lorsque mourut le duc Abel (devenu roi lui-même, pour peu de temps, après la mort de son frère Érik), pour ne pas laisser le trône danois dans la maison d'Abel, circonstance qui ne tarda pas à faire naître des luttes et des guerres pres-

» que continuelles entre les rois issus d'Érik et les des-
» cendants d'Abel, jusqu'à l'extinction définitive des
» deux maisons. On peut voir, en outre, dans le même
» livre, comment le duché de Schleswig passa sous la
» dépendance des comtes de Holstein, et comment,
» après leur extinction, le sénat du royaume danois, au
» lieu d'occuper le duché de Schleswig à titre de fief,
» échéant au Danemark par suite du décès du dernier
» duc, Adolphe, laissa les États du Schleswig-Holstein
» élire le roi Christian I[er], dans la pensée qu'il leur ap-
» partenait aussi bien d'élire un duc pour le Schles-
» wig qu'un comte pour le Holstein. En conséquence,
» le roi Christian dut se soumettre à cette élection qui
» pouvait humilier son orgueil. On trouvera encore dans
» cette histoire du Danemark que, soit par manque
» d'habileté, soit par une complaisance coupable, le
» sénat du royaume danois ne se conduisit pas mieux
» ultérieurement dans des circonstances semblables.
» C'est ainsi qu'il prit publiquement parti, contre le
» roi, pour la reine douairière Dorothée, qui voulait
» faire nommer son fils Frédéric duc souverain du
» Schleswig-Holstein, prétention de nature à rompre
» les liens qui unissaient les duchés au Danemark. Cette
» étroite connexion avec le Holstein devait avoir pour
» résultat naturel de germaniser de plus en plus le
» Schleswig et le Jütland-sud. Ce résultat devint com-
» plet lorsque, après la mort du roi Frédéric I[er], le
» sénat du royaume ne s'opposa point au partage des
» duchés entre les fils de ce prince, quoique même
» un des premiers magnats du Holstein eût décon-
» seillé ce partage au roi Christian III.

« Ceux-ci furent bientôt aussi allemands que leurs » possessions dans le Schleswig-Holstein, d'autant plus » que le sénat danois, qui maintenant tenait seul les » rênes du gouvernement, administra quelquefois in» justement dans un sens contraire à l'intérêt des ducs. » Il résulte de là que l'historien justement estimé de la » monarchie suédoise, le savant Rühs, a peut-être » raison quand il dit que *vouloir séparer aujourd'hui* » *les duchés de Schleswig-Holstein, ce serait vouloir* » *leur mort.* Cependant Napoléon n'eut pas plutôt dé» truit l'antique constitution de l'empire allemand, » que dans notre Danemark les prétendus amis du » peuple se mirent à crier que le Holstein pouvait » et devait désormais être converti en une province » danoise, tant au point de vue administratif qu'à » celui de la langue. Ce thème fut particulièrement » développé par le professeur Hœngh-Guldberg, ar» rivé sur ces entrefaites à la cour, et qui, dans le » but de faire oublier que lui aussi, parmi les nom» breux prôneurs de la révolution française, avait été » un ami de la liberté, espérait ainsi faire briller son » patriotisme, et cherchait à prouver à la cour que, » depuis la dissolution de l'empire allemand, le roi de » Danemark était de droit roi absolu du Holstein aussi » bien que du Danemark. Ce fut pour lui le sujet d'un » panégyrique qu'il prononça, en langue danoise, dans » une université allemande et dans une ville allemande, » panégyrique qui produisit un aussi mauvais effet à » l'intérieur qu'à l'extérieur de Kiel, et qui blessa » même, parmi la population danoise, tous les esprits » sages et éclairés. Les diverses mesures prises à cet

» égard par notre gouvernement sont suffisamment » connues, et, ce qui l'est presque autant, c'est que » les habitants du Holstein ne voudraient pas être Da- » nois, et que, dans son équité, notre roi ne consen- » tirait pas à employer la violence. — En revanche, Sa » Majesté tient avec droit et justice à son pouvoir ducal, » tel qu'il a été réglé par Christian VI, lors des privi- » léges et libertés octroyés en 1731 par ce roi aux » États du Schleswig-Holstein. Dans les dernières an- » nées, le public s'était médiocrement préoccupé de » la question de savoir si l'on ferait du Schleswig ou » du Holstein une province danoise. Mais, il n'y a pas » longtemps, M. le candidat Lehmann, qui déjà dans » ses beaux jours d'étudiant s'était signalé comme un » ami du peuple propre à faire concevoir les plus » grandes espérances, publia sous ce titre : *Le Danois* » *dans le Schleswig*, un écrit qu'il avait lu dans l'as- » semblée générale de la société dite de la Liberté » de la presse, tenue le 4 novembre 1836. Cet écrit » est une invitation à ladite société d'unir ses efforts » pour assurer la réintroduction dans le Schleswig de » la langue danoise, de l'administration et des lois da- » noises, de la littérature danoise, etc. : chose de la » plus haute importance, ajoute M. Lehmann, chose » que l'esprit du temps réclame, et qui par conséquent » réveillera un écho dans toutes les poitrines en faveur » de sa proposition. *Tout cela me paraît mériter très-* » *fort d'être révoqué en doute, et, pour mon compte, je* » *suis parfaitement persuadé qu'à moins de recourir à la* » *violence, moyen qui répugnera toujours à la justice* » *comme à la sagesse de notre roi, on ne parviendra*

» *jamais à* DANISER *le Schleswig. M. Lehmann convient*
» *que la langue allemande prévaut dans le Schleswig,*
» *qu'elle est employée par tous les esprits doués de quel-*
» *que culture, tandis que la langue danoise n'est, pour*
» *me servir de ses propres expressions, parlée que par*
» *la populace.* Selon lui, la langue allemande a surtout
» été propagée dans le Schleswig par la réformation,
» et il avoue qu'autrefois l'Allemagne occupait sur
» l'échelle de la civilisation un degré plus élevé que
» le Danemark. *Mais de ce que ce plus haut degré de*
» *culture existe encore, de ce que tout esprit un peu cul-*
» *tivé se sert, dans le Schleswig, de la langue allemande,*
» *écrit et lit en allemand, et de ce que le plus grand nom-*
» *bre ne comprennent absolument rien à l'idiome da-*
» *nois, je me crois fondé à poser la question de savoir*
» *s'il est juste de sacrifier les gens cultivés à la popu-*
» *lace, d'en faire des citoyens inutiles, ou, dans tous les*
» *cas, des citoyens moins utiles, au point de les forcer,*
» *en quelque sorte, à donner leur démission? Quiconque*
» *parle ou écrit pour le public préférera incontestable-*
» *ment parler et écrire pour un public nombreux que*
» *restreint.* Il résulte de là qu'érudits et écrivains al-
» lemands, quoique occupant des places à Copenha-
» gue, continuent à publier en langue allemande leurs
» travaux littéraires, sans pourtant être tenus en moin-
» dre estime par les Danois; et que quelques-uns
» d'entre eux seulement, Hennings, par exemple,
» pourraient avec une égale facilité parler et écrire le
» danois; je citerai encore ici le vieux Schlégel qui,
» après avoir étudié le danois, croyait être parvenu à
» le parler de manière à ne pas faire soupçonner qu'il

» fût Allemand. Je dois cependant ajouter qu'il n'attei-
» gnit jamais à ce degré de perfection, ce qui d'ailleurs
» est très-difficile pour un Allemand de la haute Saxe.
» *Quels récents produits littéraires pourrions-nous d'ail-
» leurs exhiber pour compenser, aux yeux des esprits
» cultivés du Schleswig, l'absence de littérature alle-
» mande?* Serait-ce par hasard le dictionnaire de Mol-
» beck? Je crois avoir suffisamment démontré par ce
» qui précède que ce serait un crime de séparer le
» Schleswig d'avec le Holstein, attendu qu'une telle
» séparation exercerait une influence pernicieuse et
» destructive sur les deux pays. Voilà ce qu'attestent
» ceux qui connaissent à fond la constitution économi-
» que et politique du Schleswig et du Holstein, consti-
» tution que M. Lehmann ne connaît pas, et que, par
» une conséquence naturelle de son âge et de sa posi-
» tion, il lui est impossible de connaître, pas plus qu'il
» ne connaît les Frisons et leurs productions scientifi-
» ques célèbres dans toute l'Europe. Il est vrai qu'il
» ne connaît pas davantage et qu'il ne peut pas non
» plus connaître les finances de l'État, et pourtant il
» écrit sur les finances de l'État : prochainement nous
» entendrons sans doute aussi de sa part quelque chose
» sur la diplomatie. — Mais je veux me contenir, et ne
» rien dire d'amer à M. Lehmann ; après tout, c'est
» un jeune homme, et il peut se corriger. Dans cet
» espoir, je terminerai en donnant à M. Lehmann le
» conseil de se laisser guider par le savant qu'il a
» l'honneur d'avoir pour père, et qui, j'en suis cer-
» tain, n'approuve pas les écrivailleries de son fils,
» lesquelles s'accordent si peu avec ce qui l'occupait

» naguère à l'université et l'avait fait remarquer comme
» un jeune savant d'avenir par ses compagnons d'études
» et par ses maîtres de Gœttingue.

» Copenhague, le 16 février 1887.

» GUSTAVE-LOUIS BADEN. »

Lehmann n'en sût pas moins de manière et d'autre, au moyen de la voix et de la plume, créer petit à petit des partisans à son projet comme à lui-même, et quelques années s'étaient à peine écoulées, qu'il comptait en Danemark un parti important dont les ardents efforts tendirent à atteindre le but ci-après : Daniser le Schleswig, le séparer du Holstein, et l'incorporer dans le royaume.

Presque de tout temps il y a eu en Danemark, tantôt un parti, tantôt un autre, avide de domination, et dont tous les efforts avaient pour but de se créer de l'influence et du pouvoir aux dépens des pays voisins, partis qui n'arrivaient ainsi qu'à occasionner, dans la plupart des cas, les plus grands dommages à leur propre patrie, et à lui faire des blessures incurables. Nous ne rappellerons ici que la révocation de l'union de Calmar, sous le règne de Christian II de Danemark, et qui n'eut lieu que parce que le roi s'était mis à la tête d'un parti avide de domination, composé de la noblesse danoise, parti qui avait pour but non-seulement de ne pas reconnaître ni respecter les droits du royaume de Suède et des Suédois, mais encore d'employer la violence pour conquérir à la couronne de Danemark la souveraineté dans ce royaume.

La conduite des Danois n'a guère été différente à

l'égard de la Norwége. Quoique la Norwége fût un royaume séparé et indépendant, dont les rapports avec le Danemark se bornaient à élire, de concert avec lui, un seul et même roi pour les deux royaumes, on ne s'entêta pas moins en Danemark à lui enlever petit à petit tous ses droits propres, et on finit bientôt par le traiter à l'égal d'une province danoise. Déjà, lors de l'élection de Christian III, le sénat du royaume de Danemark avait exigé de ce roi, par son acte de capitulation, l'engagement d'incorporer la Norwége au Danemark, entreprise dans laquelle le sénat promettait de le soutenir par tous les moyens possibles. Ce projet d'employer la conquête ou l'incorporation pour agrandir le royaume de Danemark, aux dépens du pays voisin, et pour accroître ainsi son influence et son pouvoir, constitue, l'histoire l'atteste, une pensée favorite du Danemark et caressée par les partis tour à tour dominants. Cette soif insatiable de domination et de conquête, qu'ont éprouvée plus ou moins tous ceux qui, à des époques différentes, ont été appelés à diriger les affaires du Danemark, a, je le répète, été un très-grand malheur pour cet État, car les meilleures forces de la nation furent ainsi dissipées la plupart du temps, l'État affaibli à l'intérieur et les pays voisins amenés naturellement à se défier de tout ce qui pourrait les engager dans une union plus intime avec le Danemark. Un fait dont l'histoire témoigne à bien des pages, c'est que tous les États qui, d'une manière ou de l'autre, avaient été unis par quelque lien au Danemark, tels que la Suède, la Norwége, les duchés, n'ont jamais cherché dans la suite à resserrer ce lien; mais qu'au

contraire on les a toujours vus s'appliquer à rompre celui qu'ils avaient noué précédemment.

Quoique Orla Lehmann laissât suffisamment entrevoir qu'il ne reculerait pas devant l'effusion du sang pour assurer le triomphe de ses idées, (on connaît ce toast porté par lui dans un banquet public : *Je veux avec l'épée, écrire sur le dos des habitants du Schleswig la preuve sanglante qu'ils sont Danois !*) son parti et lui n'en débutèrent pas moins avec une très-grande circonspection. On tâcha d'abord de présenter la chose comme s'il ne dût s'agir en définitive que d'une simple question de langue ; mais plusieurs journaux dans les duchés ayant émis la supposition que le motif allégué n'était qu'un vain prétexte, et que le vrai projet du parti était l'incorporation du Schleswig, on eut bien soin de déclarer à différentes reprises qu'on répudiait absolument une intention semblable, et qu'il appartenait aux habitants du Schleswig seuls de décider s'ils voulaient appartenir à l'Allemagne ou au Danemark. Tant que vécut le vieux roi Frédéric VI, l'idée en germe ne fit d'ailleurs aucun progrès, car le gouvernement danois ne prenait alors aucune part aux efforts du parti Lehmanniste ; mais ce digne monarque n'eut pas plutôt fermé les yeux que la plaisanterie tourna au sérieux. Le roi Christian VIII avait déjà, comme prince, pris une part active à ces intrigues d'assimilation danoise, et, tout en évitant de se compromettre, il les favorisait secrètement de tout son pouvoir. Après la mort de Frédéric VI, tout ce parti de l'assimilation danoise et tous les propagandistes levèrent soudain la tête avec audace, et, semblables aux mauvaises herbes

qui croissent vite et en abondance, on vit bientôt se multiplier les propagandistes dans le Schleswig, sous l'égide protectrice du gouvernement. Nous nous bornerons à nommer ici : Nis Hansen, Pierre Hjort Lorenzen, les professeurs Flor et Paulsen, Laurids Skau, Pierre Christian Koch, les pasteurs Hertel et Feilberg, etc., etc. Chacun se rappelle du reste tout le mouvement que se donnèrent ces messieurs; il est dès lors inutile d'en dire un mot de plus. Les Assemblées des États danois elles-mêmes, qui, du vivant de Frédéric VI, ne s'étaient jamais immiscées dans les affaires des duchés, et qui toujours avaient manifesté des dispositions amicales à leur égard, commencèrent, à partir de ce moment, à montrer des intentions toutes différentes. On chercha aussi à les influencer du dehors. Déjà dans l'année où Christian VIII monta sur le trône, un grand nombre d'habitants de Seeland, Laaland et Falster, présentèrent aux États réunis à Rothschild une pétition, aux termes de laquelle les États étaient invités à agir de manière à ce que l'Assemblée des États du Schleswig se réunît aux deux Assemblées danoises. Les nombreuses motions faites par ces deux Assemblées dans le courant des années qui suivirent, motions qui toutes étaient dirigées contre les droits et l'étroite union des duchés, sont suffisamment connues. Il en est de même des motions qui furent le contre-coup dans les Assemblées des États des duchés : contestations et récriminations sur lesquelles il serait superflu de s'étendre plus longtemps. Il convient plutôt maintenant de rappeler en quelques mots au souvenir du lecteur les résultats produits par ces disputes réci-

proques et les déclarations qu'elles provoquèrent de la part du roi Christian VIII.

Dans le courant de l'année 1842, lorsque la première attaque contre le Schleswig eut lieu dans l'Assemblée des États réunis du Jütland, à propos d'une simple question de langue en usage pour les affaires, le roi, voyant l'inquiétude et l'irritation que cette attaque excitait dans les duchés, fit déclarer par son commissaire aux États assemblés du Schleswig :

« Que son intention formelle était de maintenir les rapports politiques sur lesquels reposait l'indépendance du Schleswig, ainsi » que l'*union qui jusqu'à ce jour* avait existé entre le Schleswig » et le Holstein. »

Cette royale promesse fut renouvelée à l'ouverture de la session des États du Schleswig pour l'année 1844. Les États réunis du Jütland vers la même époque n'en persistèrent pas moins dans leur système de motions tendantes à provoquer la séparation des duchés, et à réunir le Schleswig au Danemark. Pleine de confiance dans la promesse du roi, l'Assemblée du Schleswig dédaigna de relever ces motions. Puis arriva en octobre la réunion collective des États danois à Rothschild et de ceux du Holstein. A Rothschild les États, sur la proposition d'Algreen Ussing, adoptèrent la motion suivante :

« Plaise au roi porter solennellement à la connaissance de ses » sujets que la monarchie danoise, à savoir : le Danemark avec » les duchés de Schleswig, Holstein et Lauenbourg, ne forme qu'un » seul et indivisible royaume, lequel devra être transmis indivis » suivant les dispositions de la *loi royale*. »

Cette motion motiva de la part des États du Holstein une protestation contre la prétention que les duchés

formeraient un seul royaume avec le Danemark, et l'adresse soumise au roi à ce sujet déclara :

« Les duchés de Schleswig et de Holstein sont des États indé-
» pendants.
» Dans les duchés de Schleswig et de Holstein, c'est la succes-
» sion masculine qui a lieu.
» Les duchés de Schleswig et de Holstein sont des États étroi-
» tement unis entre eux. »

Environ deux années s'écoulèrent sans que le gouvernement se prononçât sur ces diverses motions. Tout à coup, dans le courant de l'année 1846, le roi fit paraître une lettre patente dans laquelle il était dit que le Schleswig avait le même droit de succession que le Danemark, et que le roi s'appliquerait à rendre ce droit également valide dans le Holstein. En même temps, il fut interdit aux États du Holstein de discuter sur le droit de succession ; et ceux-ci ayant voulu soumettre une protestation au roi contre la teneur de sa lettre patente, le commissaire refusa de recevoir leur adresse. Les États envoyèrent alors des représentations à la diète de Francfort, puis ils s'empressèrent de se dissoudre. Lorsque le roi vit l'inquiétude et l'agitation que sa lettre patente avait fait naître dans les duchés, il profita du jour de sa fête pour publier, le 18 septembre, une déclaration royale portant en termes précis :

« Que son intention n'avait pu être aucunement, en publiant sa
» lettre patente, de porter atteinte aux droits, ni à aucun des droits
» des duchés ; qu'au contraire, il *avait promis au duché de Schles-*
» *wig qu'il demeurerait dans les mêmes rapports qui l'avaient*
» *uni jusqu'à ce jour au Holstein ; d'où il suivait que, de son*
» *côté, le Holstein ne serait pas non plus séparé du Schleswig.* »

Dans l'intervalle, le duc d'Augustenburg, de concert avec les membres restants de la maison princière de Schleswig-Holstein, avait adressé à la diète de Francfort une protestation contre la fameuse lettre patente, protestation qui provoqua de la part de la diète une décision dans laquelle on lisait :

« Qu'elle réservait les droits de tous et de chacun, particulière-
» ment ceux des agnats intéressés au droit de succession, et des
» États; et que, le cas échéant, elle ferait valoir sa compétence
» pour terminer ces différends. »

Par cette décision, la diète déclarait donc que *ce serait à elle* et *non* au roi de Danemark, qu'*il appartiendrait de régler les différends relatifs au duché de Schleswig ;* et le roi de Danemark, aussi bien que les autres puissances, reconnurent par leur silence la validité de cette déclaration.

Les choses en étaient là, lorsque, dans les premiers jours de l'année 1848, le roi Christian VIII mourut subitement et fut remplacé sur le trône par Frédéric VII. Le roi n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on se mit, à Copenhague, par des réunions et par des écrits, à travailler le public dans le but d'obtenir une constitution et d'amener la séparation du Schleswig d'avec le Holstein. Ces manifestations déterminèrent le roi à publier, le 28 janvier, un rescrit par lequel il déclarait :

« Qu'il avait résolu de donner une constitution qui assurerait
» les droits tant de sa couronne que de l'ensemble de ses sujets,
» et qui fixerait les droits particuliers ainsi que les intérêts des
» différentes parties du pays. »

Plus loin, il déclarait en termes formels dans le même rescrit :

« Cette constitution, que nous avons résolu de donner dans la » libre plénitude de notre pouvoir, *ne doit rien changer aux liens » qui unissent le Schleswig au Holstein.* »

Une année ne s'est pas encore écoulée depuis que le roi actuel a fait à ses sujets des duchés cette solennelle promesse de ne *rien changer aux rapports d'union* dans lesquels le Schleswig se trouve placé depuis des siècles. Comment a été tenue cette royale promesse ? Ce qui va suivre le démontrera.

Ce rescrit ne fut pas plutôt connu qu'il devint un motif d'agitation dans Copenhague. Le parti Lehmanniste et ses organes, à la tête desquels il faut citer le journal intitulé *Faedrelandet*, se mirent à déclamer contre le projet d'accorder une seule et même constitution au Danemark et au Holstein ; ils cherchèrent à prouver qu'il était nécessaire de séparer le Schleswig d'avec le Holstein, et de donner à ce dernier duché une constitution propre, tandis qu'une seule suffirait pour le Schleswig et le Danemark. Une sérieuse opposition se manifesta également dans les duchés contre la promesse contenue dans le rescrit du 28 janvier, et qui leur annonçait une constitution commune avec le royaume : mesure par suite de laquelle on craignait dans les duchés de perdre son indépendance vis-à-vis le Danemark et d'être sacrifié aux intérêts danois. Sur ces entrefaites, éclata tout à coup la Révolution française de février, et l'effet qu'elle produisit sur l'Allemagne, qui parut, au premier abord, prête à se dissoudre, fit croire au parti de Copenhague que le

moment était venu de mettre facilement à exécution ses plans sur le Schleswig. Dans ce but, le parti chercha à entretenir et à augmenter l'agitation déjà existante à Copenhague contre l'union et les priviléges des duchés que l'on s'efforça d'attaquer de mille manières dans les journaux et par des écrits; enfin on tâcha de persuader au public que les ministres n'administraient pas dans les intérêts du Danemark et que, par conséquent, il fallait les forcer à rendre leurs portefeuilles. Ces attaques étaient particulièrement dirigées contre le comte Charles de Moltke, désigné comme favorable à l'union du Schleswig-Holstein, et, dès lors, très-dangereux pour le Danemark. Que le parti ait su se créer jadis de l'influence auprès de certains hauts fonctionnaires, cela paraît très-vraisemblable, car en février déjà on faisait à Copenhague des préparatifs, et l'on recherchait et passait en revue tout ce qui pouvait servir au matériel et à l'armement de l'armée. Dès les 4 et 6 mars, ordre était donné d'équiper une partie des vaisseaux de guerre, et le 26 du même mois le grand-maître des équipages avait reçu l'ordre d'armer la flotte entière. (Voir Dalrup : *Skrift om Krigen.*) On a présumé que le ministre Bardenfleth, qui, immédiatement après l'élévation au trône du roi actuel, avait été appelé au ministère, ainsi que l'aide de camp du roi, colonel Schœler, devaient être les hommes qui s'étaient trouvés en relation avec le parti, mais cela n'est qu'un bruit à l'appui duquel on n'a pu produire aucune preuve. Toujours est-il qu'à cette époque déjà on armait à Copenhague, et que, d'après la rumeur générale, ces armements se faisaient contre

l'Angleterre et la Russie. Tout homme de bon sens pouvait facilement comprendre que ces préparatifs ne concernaient pas l'Angleterre et la Russie, mais qu'ils pourraient bien plutôt être dirigés contre les duchés, contre lesquels l'on paraissait disposé à tenter un coup d'État. La nouvelle de ces armements mystérieux, rapprochés des violentes attaques qui remplissaient les brochures et les journaux danois, porta un grand trouble dans les duchés, où tous les esprits étaient déjà fort agités par les événements de France et d'Allemagne. Afin de prévenir les suites fâcheuses que pouvait avoir cette fermentation générale, les députés aux États des deux duchés résolurent de se réunir à Rendsburg, à l'effet de se concerter sur le parti à prendre dans ces circonstances critiques. Il y fut décidé, sous la date du 18 mars, qu'une députation de cinq membres serait envoyée à Copenhague, avec mission de prier le roi :

» 1° De réunir les États des deux duchés;

» 2° De soumettre à ces États réunis un projet de constitution » pour les duchés;

» 3° D'autoriser l'accession du Schleswig à la confédération germanique (1).

---

(1) Cette supplique, que les représentants des duchés chargeaient une députation de présenter au roi, était un acte parfaitement légitime, puisque tout sujet a le droit de porter ses vœux aux pieds du trône, qui peut les accueillir ou les rejeter. Cependant le président du ministère, le comte Guillaume Moltke, dans les premières assemblées de la diète du royaume à Copenhague, qualifia ces vœux de *séditieux*. On voit par là quelle opinion cet homme, président du ministère danois actuel, professe à l'égard des duchés, et il est facile d'en conclure quel sort ce ministère

Dès que le bruit de cette résolution fut parvenu à Copenhague, le parti résolut de mettre enfin à exécution son plan combiné et préparé depuis longtemps. Le chef des représentants de la bourgeoisie, le conseiller d'État Hridt, s'empressa de rassembler ses collègues, et leur présenta l'adresse au roi, imprimée ci-dessous, adresse qui fut acceptée. Le même jour, 20 mars, une réunion d'environ 3,000 hommes eut lieu au Casino, réunion où se présentèrent MM. Orla Lehmann, Tscherning, Monrad et plusieurs autres, dans le but de démontrer la nécessité d'adopter à l'égard des duchés une autre politique que celle suivie jusqu'à ce jour par les ministres, et d'exiger par conséquent le renvoi du ministère. Tous les discours prononcés à cette occasion furent accueillis avec des applaudissements frénétiques; après quoi, le conseiller d'État Hridt donna

---

réserve aux habitants des duchés, si, ce dont Dieu nous préserve! nous étions destinés à en subir la puissance. Un vœu exprimé par les députés aux États des duchés et présenté d'*une manière légale* par une députation de cinq membres est qualifié de *séditieux* par ce président des ministres, dans une réunion publique des États du royaume, et cet homme qui s'exprime de la sorte, au sujet d'un vœu que les habitants des duchés font parvenir *par une voie légale* à leur prince, semble avoir complétement oublié qu'il est le président d'un ministère imposé au roi le 21 mars par *la pression d'une masse populaire de* 12 *à* 16,000 *hommes*, lesquels se ruèrent sur le palais de Christiansburg en menaçant de n'écouter que les *suggestions du désespoir*, et de se donner *satisfaction par eux-mêmes* si l'objet de leurs vœux n'était pas rempli! Nous laissons au lecteur impartial le soin de décider de quel côté se sont produits des désirs *séditieux*.

lecture de l'adresse au roi votée par les représentants de la bourgeoisie. Voici cette adresse :

« Les conseillers que Votre Majesté a hérités de ses prédécesseurs ne possèdent pas la confiance du peuple, non-seulement dans le Danemark propre, mais encore dans le Schleswig et le Holstein. Les tristes fruits produits chaque jour par le système politique dont ils ne veulent pas se départir ne doivent plus permettre à personne de croire qu'ils auraient aujourd'hui assez de pénétration et de force pour sauver le pays.

» Le moment de prendre une décision approche à pas de géant. L'État est menacé de se dissoudre, si Votre Majesté n'appelle immédiatement autour de son trône des hommes qui aient grandi pour l'importance de la tâche et qui puissent assurer au gouvernement une volonté énergique et le concours de la nation, — des hommes en un mot capables de sauver l'honneur du pays et de fonder sa liberté.

» Nous supplions Votre Majesté de ne pas réduire la nation à ne prendre conseil que de son désespoir. »

C'est à ce moment qu'Orla Lehmann présenta cinq résolutions, dont la dernière disait qu'il ne voulait que la prospérité du Danemark, et suppliait le roi d'appuyer sans retard le trône sur des hommes dont la pénétration, l'énergie et le patriotisme fussent de nature à donner de la force au gouvernement et de la confiance à la nation. Les résolutions furent accueillies et l'Assemblée se sépara aux cris de : *Vivent les nouveaux ministres !* Dans la matinée qui suivit, le conseiller d'État Hridt, accompagné des principaux meneurs du parti, et suivi de 12 à 16,000 hommes, alla présenter au roi l'adresse des représentants de la bourgeoisie, au milieu des vociférations applaudissantes de la foule dont l'attitude prouvait que le mouvement était sérieux.

Pour éviter les excès et ne pas laisser apercevoir à l'Europe que le monarque absolu du Danemark s'était vu réduit, par une populace de 12 à 16,000 hommes, à échanger ses ministres contre des hommes que cette populace lui imposait, le roi avait congédié son ministère quelques instants avant l'arrivée de cette foule devant le palais de Christiansburg. Le roi partit de là pour répondre au conseiller d'État Hridt, qui venait de lui lire la fameuse adresse, qu'il avait prévenu le vœu du peuple en renvoyant ses ministres, nouvelle qui fut accueillie avec une joie délirante par la foule réunie sur la place du palais. Deux jours après, le journal *Faedrelandet* poussait ce cri : *Vivent les nouveaux ministres !* Ces ministres étaient Orla Lehmann, Tscherning, Hridt, Monrad, à qui s'adjoignirent deux des anciens ministres, savoir le comte Guillaume Moltke et Bardenfleth ; le ministère fut complété par le comte Knud et Blume.

La réunion du Casino avait eu lieu le 20 mars, et la tumultueuse procession jusqu'au palais de Christiansburg, le lendemain 21, à dix heures du matin, précisément le même jour que la députation des duchés s'embarquait à Kiel sur un bateau à vapeur pour se rendre à Copenhague. La nouvelle des événements des 20 et 21 mars arriva le 23 au matin dans les duchés où elle produisit naturellement une sensation difficile à décrire. Tout homme de bon sens entrevit du premier coup d'œil ce qui allait résulter. Qu'attendre en effet d'un parti qui depuis plusieurs années déjà se donnait publiquement pour l'ennemi des droits et de l'union réciproque des duchés ; d'un parti qui

avait pris pour devise : *Le Danemark jusqu'à l'Eider!* qui avait déclaré clairement bien des fois qu'il ne reculerait devant l'emploi d'aucun moyen propre à séparer le Schleswig du Holstein pour l'incorporer au Danemark ; d'un parti qui avait pour chefs Orla Lehmann, Tscherning, Hridt, Monrad et leurs pareils ; qui n'avait pas hésité, pour arriver au pouvoir, à se mettre à la tête d'une populace surexcitée, ni craint de menacer le roi des extrémités auxquelles le désespoir pourrait pousser cette foule, et cela dans le but unique de forcer ce prince à congédier des ministres dont tout le crime consistait à ne pas vouloir violer les droits des duchés ? Ces intrigues et ces plans n'étaient un mystère pour personne, et chacun était persuadé que le parti entourerait le roi de ministres disposés à mettre de tels projets à exécution. Si les duchés étaient résolus à ne pas se livrer à la merci des intentions de ce parti, s'ils voulaient conserver les droits et l'union réciproque dont ils jouissaient depuis quatre siècles, s'ils étaient décidés à ne pas livrer le Schleswig en proie aux Danois, force leur était évidemment de se *prémunir* contre des attaques que tout homme un peu sensé devait prévoir. Il n'y avait plus désormais de temps à perdre ; les événements devaient suivre leur pente fatale : il fallait donc agir pour éviter d'être surpris par l'ennemi en armes. Poussés par ces craintes, plusieurs hommes, animés de sentiments patriotiques, se rendirent à Kiel dans la soirée du 23 mars, et, après avoir passé la nuit à délibérer sur le parti à prendre en de si graves circonstances, ils résolurent d'instituer un gouvernement provisoire chargé, au nom du roi et

en son lieu et place, comme duc de Schleswig et du Holstein, de l'administration des duchés. Dès le 24 mars au matin, ce gouvernement provisoire publia la déclaration suivante :

« Concitoyens !

» Une émeute populaire survenue dans Copenhague a forcé » notre duc à renvoyer ses anciens conseillers et à prendre une » attitude hostile à l'égard des duchés.

» La volonté de notre prince n'est plus libre et le pays n'a plus » de gouvernement.

» Nous ne souffrirons pas que notre pays allemand soit livré en » proie aux Danois. Les grands périls appellent les grandes réso- » lutions : pour protéger nos frontières, pour le maintien de » l'ordre, il nous faut un pouvoir dirigeant.

» Cédant à la voix de la nécessité, et fortifiés par la confiance » qu'on nous a montrée jusqu'à ce jour, nous nous décidons à nous » charger, ainsi qu'on nous y invite, du fardeau du gouvernement, » dans le but de maintenir les droits du pays et ceux de notre duc » légitime, au nom duquel nous exercerons momentanément le » pouvoir.

» Nous allons nous hâter de convoquer et de réunir les États » des deux duchés, impatients de déposer les attributs dont nous » nous chargeons aujourd'hui, dès que notre prince aura recou- » vré sa liberté, ou que les États auront confié à d'autres la » direction provisoire des affaires.

» Nous nous associerons de toutes nos forces aux efforts de l'Al- » lemagne dans le double intérêt de son unité et de sa liberté.

» Nous invitons tous nos compatriotes bien intentionnés à s'unir » à nous. Donnons à la patrie allemande, par la fermeté et l'ordre » dont nous saurons faire preuve, un digne gage de l'esprit pa- » triotique qui anime les habitants du Schleswig-Holstein.

» L'avocat Bremer, absent en ce moment, sera invité à faire » partie du gouvernement provisoire.

Kiel, ce 24 mars 1848.

» *Le gouvernement provisoire.* »

Il ressort clairement de cette proclamation, que le gouvernement provisoire n'a pas, comme les Danois ou le ministère de l'émeute l'affirment, pris les rênes de l'administration *pour pousser à la révolte contre le roi notre prince*, mais pour protéger les droits des duchés et de notre royal duc *contre le parti qui, à Copenhague, dans la matinée du 21 mars, s'est mis à la tête de 12 à 16,000 hommes pour forcer le roi à prendre une attitude hostile à l'égard de ses sujets des duchés.* Tout individu qu'on attaque a le droit de se défendre, et lorsqu'une bande de factieux, ainsi qu'il advint le 21 mars, s'empare en quelque sorte de la personne sacrée du roi, et le contraint, par les menaces les plus odieuses, à prendre ses ministres au milieu des rebelles, afin d'exécuter ainsi des plans iniques, formés contre la prospérité, la liberté et les droits d'une partie de ses sujets, ceux-ci sont parfaitement dans leur droit en résistant à une telle injustice et en cherchant à se défendre. — Je voudrais bien savoir ce que les Danois eussent fait en pareille occurrence. — Supposons un moment qu'à cette époque le roi se fût trouvé en Schleswig, et qu'une populace composée de 12 à 16,000 hommes se fût ruée sur son palais avec une adresse contenant les mêmes menaces que celle présentée par le conseiller d'État Hridt; supposons, dis-je, que cette bande menaçante eût forcé le roi à congédier ses ministres et à les remplacer par certains personnages connus du Schleswig-Holstein, les Danois se fussent-ils volontairement accommodés d'un semblable changement de ministère? N'eussent-ils pas été en droit de dire que les habitants du Schleswig-Holstein s'étaient

emparés de la personne du roi ? Je crois les entendre crier : « Notre roi n'est plus libre : il nous est désormais impossible d'obéir à ses commandements, *puisque ces commandements lui sont dictés par nos ennemis !* » Et qu'eussent fait les Danois, je le demande, si ce nouveau ministère fourni par le Schleswig-Holstein avait contraint le roi à publier une déclaration aux termes de laquelle les îles Danoises auraient obtenu une libre constitution, et le Jütland une constitution non moins libre, *mais moyennant son incorporation dans le Schleswig-Holstein ?* Nous prions le parti du Casino, les Jütlandais et tous les Danois, de vouloir bien nous répondre en conscience s'ils auraient admis la validité d'une pareille déclaration. Dans ce cas, les Danois n'auraient-ils pas été parfaitement fondés à instituer un gouvernement provisoire à l'effet d'assurer l'indépendance et l'indivisibilité de leur patrie ? Et si, par suite, le Schleswig-Holstein eût mis en marche une armée dans le but de s'emparer de cette province, l'idée serait-elle venue en Danemark de flétrir du nom de traîtres et de rebelles les officiers et soldats danois qui auraient obéi à ce gouvernement provisoire et qui auraient protégé leur patrie contre une surprise aussi déloyale ? Nous supplions tout Danois impartial de vouloir bien répondre à cette question ; pour notre compte, nous sommes complétement persuadé que la grande majorité de la nation a l'esprit trop juste et trop droit pour ne pas être de notre avis. Le malheur est seulement que le parti de Copenhague et le plus grand nombre des publicistes, qui, dans les journaux et les brochures, n'exposent au public que le côté de la question favorable

à leurs intérêts, se placent continuellement à un point de vue faux et injuste.

C'est ainsi qu'entre autres assertions erronées, on lit dans presque tous les petits écrits publiés récemment à Copenhague à l'occasion de l'armistice et des négociations de paix, que la réunion au Casino et le changement de ministère furent motivés par la nouvelle qu'un *gouvernement provisoire* s'était formé à Kiel. C'est là, comme nous l'avons prouvé plus haut, une assurance complétement dépourvue de fondement, car la réunion au Casino et le changement de ministère eurent lieu les 20 et 21 mars, tandis que la formation du gouvernement provisoire ne date que du 24 mars, lorsqu'on eut appris dans les duchés les événements des 20 et 21. Une autre assertion, non moins *entièrement fausse*, consiste à affirmer qu'une conspiration avait été ourdie dans les duchés, conspiration dont le duc et le prince d'Augustenburg étaient l'âme. A cette époque, le duc voyageait en Allemagne, et en supposant qu'il eût fait partie, ou qu'il eût eu connaissance d'une conspiration quelconque, ou même qu'il eût été seulement informé des événements dont notre pays était devenu le théâtre, on doit croire qu'il eût été assez prévoyant pour sauver tous ses biens mobiliers : son argenterie, par exemple, ses bijoux, ses chevaux, ses voitures, ainsi que tous ses papiers et lettres, que le gouvernement danois fit enlever d'Augustenburg et transporter à Copenhague. Il est bon de faire remarquer ici qu'on n'a rien entendu dire concernant le contenu desdits papiers et lettres, d'où l'on peut conclure, sans craindre de se tromper, qu'on n'y a rien trouvé de nature à con-

firmer les accusations fomentées contre le duc. Il est également de notoriété publique que le prince d'Augustenburg, le comte Reventlow et Beseler, eurent déjà appris les événements survenus à Copenhague dans les journées des 20 et 21 mars, lorsqu'ils se dirigèrent sur Kiel, où ils arrivèrent dans la soirée du 23 mars; quant au point de savoir si, *avant* cette époque, une sorte d'alliance politique existait entre ces trois hommes, personne dans les duchés n'a jamais eu connaissance de rien de pareil. La gravité des circonstances et le danger dont les duchés étaient menacés avaient seuls inspiré la démarche de ces hommes dévoués qui, au moment de la tourmente, voulaient saisir le gouvernail pour sauver l'indépendance et l'indivisibilité de leur patrie, et pour la préserver d'un malheur que lui réservait le parti du Casino, à savoir : la séparation des duchés et l'incorporation du Schleswig au Danemark.

Le gouvernement provisoire n'a donc fait que ce qu'il était en droit de faire dans des conjonctures aussi critiques, et, en le reconnaissant, les duchés n'ont, de leur côté, qu'usé de leur droit légitime. Afin de pourvoir à sa propre sûreté, on dut nécessairement recourir à des mesures extraordinaires. C'est ainsi qu'on se vit forcé de s'emparer de la forteresse de Rendsburg, avant qu'elle n'ait eu le temps de tomber entre les mains du parti ennemi.

Mais revenons à la marche des événements. Arrivée à Copenhague, la députation des duchés y reçut, au bout de quelques jours, un rescrit royal, daté du 24 mars, et portant :

« Que le roi n'avait ni la volonté, ni le droit, ni le pouvoir » d'exaucer leurs vœux; mais que son intention était d'accorder au » Holstein une constitution libre et séparée; que de son côté le » Schleswig obtiendrait une libre constitution commune à lui et » au Danemark, mais que l'indépendance du Schleswig comme » province serait maintenue. »

Ce qu'on avait prévu dans les duchés, dès le 23 mars, comme conséquence des événements des 20 et 21, arriva le 24, c'est-à-dire qu'une déclaration royale fut publiée, aux termes de laquelle le Schleswig était séparé du Holstein et incorporé dans le Danemark. Car quel autre nom donner à ce fait d'une constitution commune devant unir désormais le Schleswig au royaume? L'indépendance promise de ce duché comme province n'est qu'un vain mot au moyen duquel le ministère de l'émeute a voulu leurrer les habitants du Schleswig. Il s'est bien gardé jusqu'à ce jour d'expliquer en quoi consisterait cette indépendance comme province; probablement qu'il serait fort embarrassé lui-même de le dire.

Dans les premières pages de ce travail nous avons dit quelques mots concernant les droits des duchés et insisté sur ce point essentiel *qu'ils devaient demeurer éternellement réunis*. Nous avons ensuite rappelé la promesse faite à deux reprises différentes, par le roi Christian VIII, de respecter scrupuleusement la vieille union du Schleswig avec le Holstein; enfin nous avons cité les paroles par lesquelles le roi actuel confirmait ces engagements par son rescrit du 28 janvier 1848, paroles que nous voulons transcrire ici de nouveau :

« Cette constitution que, dans la libre plénitude de notre pou- » voir souverain, nous avons résolu de donner à nos peuples, ne

» *doit rien changer aux liens qui existent entre le Schleswig et*
» *le Holstein.* »

Maintenant, quel fût le premier acte du ministère de l'émeute? Ce fût cette réponse à la députation des duchés dictée au roi par ses ministres qui le forçaient ainsi à *manquer à la parole royale qu'il avait donnée deux mois auparavant, et à violer du même coup les promesses de son auguste père et de ses aïeux!*

En mars, l'ancienne institution des États existait encore dans toute sa force. La loi du 28 mai 1831, qui avait introduit cette institution dans les duchés, s'exprime ainsi dans son 1er paragraphe :

« Par cette assemblée séparée des États, rien ne sera changé
» pas plus dans la constitution du corps de notre noblesse du
» Schleswig-Holstein, *que dans les anciens rapports qui unissent*
» *nos duchés de Schleswig et de Holstein.* »

Et dans l'ordonnance du 15 mai 1834, relative au règlement de l'institution des États, on lit :

« Dans le cas où, pour donner un développement plus complet
» à nos paternels desseins, il serait plus tard nécessaire d'apporter
» quelques modifications aux dispositions qui ont réglé l'insti-
» tution des États, nous considérerions ce point comme devant
» être traité suivant la teneur de notre ordonnance du 28 mai
» 1831, concernant les États provinciaux, et nous soumettrions
» les projets de loi relatifs à des changements de cette nature au
» conseil préalable de l'assemblée des États avant d'en faire l'objet
» de notre royale sanction. »

Il ressort clairement de là que la manière d'agir du nouveau ministère était en contradiction complète avec ces assurances formelles et qu'elle constitua plus tard, par la publication du rescrit royal du 24 mai,

une violation de la Constitution, en même temps qu'un acte illégal, je dis plus, un crime de haute trahison. Il est aisé de comprendre que si le roi ne se fût pas trouvé au pouvoir du parti de l'émeute, et que ce parti ne lui eût pas imposé ses volontés, Sa Majesté aurait agi différemment envers ses sujets des duchés. Comment croire, en effet, que ce prince eût pu, de son plein gré, violer sa parole royale, qu'il eût pu, de sa pleine et libre volonté, fouler aux pieds les engagements souscrits par son père et par ses ancêtres, détruire de son plein gré la Constitution des États, de son plein gré enfin lancer le double fléau de la guerre et de la misère sur 100,000 de ses sujets? Non, cela n'est pas croyable, et les habitants des duchés ont raison de considérer le prince régent de leurs pays *comme n'étant pas libre d'agir selon sa volonté,* et comme momentanément contraint d'apposer son nom au bas de tous les actes que lui présente le parti triomphant à Copenhague. Par sa réponse à la députation, le ministère ne portait pas seulement atteinte aux droits des duchés, mais encore il s'était permis *d'attaquer les droits de la confédération germanique.* On se rappelle, en effet, que, par sa déclaration du 17 septembre 1846, au sujet de la lettre patente, la diète de Francfort avait annoncé qu'elle sauvegarderait aux agnats, aux États, ainsi qu'à tous et à chacun, leurs droits réciproques, et qu'elle réservait sa compétence pour la conclusion définitive de l'affaire. C'est ce que le roi Christian VIII avait reconnu, et dès lors son fils, ou le ministère de son fils, n'était pas fondé à résoudre arbitrairement, et par la voie des armes,

une question sur la solution de laquelle la diète de Francfort, *en se déclarant compétente,* avait *annoncé vouloir statuer* ultérieurement. Il était par conséquent de toute justice et parfaitement fondé en droit et conforme à la loi, que, le Danemark ayant déclaré la Constitution des duchés détruite et le Schleswig incorporé au Danemark d'une part, et de l'autre l'armée danoise ayant envahi le territoire du Schleswig, la diète chargeât la Prusse de repousser les Danois et de les empêcher de s'emparer du Schleswig par la force des armes, sans reculer devant les moyens extrêmes que les circonstances pourraient réclamer.

Bien des fois, particulièrement en Angleterre et en France, l'opinion a été émise que, dans la guerre avec le Danemark, l'Allemagne avait voulu faire une conquête aux dépens de ce dernier. C'est dans ce sens qu'a été interprétée surtout la résolution d'accueillir le Schleswig dans la Confédération germanique. Mais cette opinion est complétement dépourvue de fondement, et le Danemark s'est appliqué à l'accréditer et à la répandre, dans le but d'embrouiller l'affaire. L'Allemagne ne veut pas faire de conquête; elle veut seulement assurer le bon droit d'une de ses parties, c'est-à-dire protéger le Schleswig contre les attaques injustes des Danois. Ce n'est pas pour l'agrégation du Schleswig à la Confédération germanique que l'Allemagne a pris les armes, mais pour défendre contre les armes danoises le droit menacé du Holstein, *qui doit demeurer éternellement uni au Schleswig.* Défendre ce droit du Holstein et *l'asseoir sur des bases inébranlables pour l'avenir,* était le devoir de l'Allemagne, ainsi

que l'a déclaré la diète sous la date du 17 septembre 1846; et comme l'accession du Schleswig à la Confédération germanique offrait le meilleur moyen de couper court, pour l'avenir, à toutes les convoitises et à toutes les attaques du Danemark, cette accession fut bientôt arrêtée du consentement mutuel du Schleswig-Holstein et de l'Assemblée de Francfort. Si l'éternelle union du Schleswig avec le Holstein et les droits réciproques de ces duchés pouvaient être assurés et garantis sans l'accession du Schleswig à la Confédération germanique, ni l'Allemagne ni le Schleswig-Holstein n'insisteraient pour l'accession du Schleswig à la Confédération germanique. On ne saurait trop répéter que ce fut le Danemark qui voulut conquérir le Schleswig, le séparer du Holstein et se l'incorporer, et que l'Allemagne n'a pris les armes que pour résister à ces projets de conquêtes, c'est-à-dire qu'elle n'a fait qu'une guerre défensive. En même temps que le roi de Prusse faisait occuper le Holstein et Rendsburg par ses troupes, il députait au roi de Danemark le chef de bataillon de Wildenbruch, à l'effet de négocier et de donner, si c'était possible, une conclusion pacifique à l'affaire. Le commandant de Wildenbruch rencontra le roi à Sonderburg, où il lui fut répondu que les ministres seuls, et non le roi, pouvaient prendre une décision à cet égard; qu'il serait, dans ce but, expédié un bateau à vapeur à Copenhague, avec mission de chercher le comte Knud, ministre des affaires étrangères. Dès son arrivée à Sonderburg, celui-ci déclara en termes précis à M. de Wildenbruch que le gouvernement danois était décidé à n'entamer aucune négociation tant que

les troupes danoises n'occuperaient pas le Schleswig, et cet officier dut s'en retourner à Rendsburg sans avoir pu rien conclure. Quelques jours plus tard l'armée danoise avança, repoussa derrière Flensburg les troupes du Schleswig-Holstein, marcha sur la ville de Schleswig, et s'arrêta au Danevirke. C'est là que, attaquée le 23 avril par les troupes allemandes réunies, elle fut battue et forcée de se replier sur Alsen et vers le Jütland.

Tel est l'exposé rapide mais véridique des événements qui se sont accomplis dans le courant de cette année, et d'après lequel chacun pourra se faire une opinion fondée sur les causes et les motifs de la guerre. A moins d'être aveugle ou égaré par l'esprit de parti, on est forcé de convenir que la guerre a commencé du côté des Danois, et non du côté des Allemands. Chacun reconnaîtra, en outre, que ce ne sont pas les habitants du Schleswig-Holstein ni le gouvernement provisoire qui se sont révoltés contre leur prince, le roi Frédéric VII, mais que ceux qui ont poussé à la révolte contre leur prince sont le parti lehmanniste, qui, de concert avec le chef des représentants de la bourgeoisie, le conseiller d'État Hridt, à la tête d'une populace de 12 à 16,000 hommes menaçant de ne *suivre que les conseils du désespoir* si leurs vœux n'étaient pas exaucés, ont forcé le roi à prêter les mains à leurs projets hostiles et criminels contre les duchés. C'est ce parti avide de domination et la politique de son ministère, politique appuyée sur le parjure, l'injustice, la violence, la duplicité et le mensonge dans tout ce qui concerne les duchés, qui est la seule

cause de cette guerre, et c'est à ce parti que les duchés aussi bien que le Danemark ont à adresser leurs remercîments pour les tristes et déplorables événements dont le duché de Schleswig a été le théâtre dans le courant de l'été dernier. Il est inconcevable que le peuple danois se laisse ainsi tromper par un parti qui, par ses plans ambitieux et sa détestable politique, a fait au Danemark des blessures incurables; et il n'est pas moins incompréhensible qu'une grande partie de l'Europe ajoute foi aux mensonges des Danois et impute les torts de la guerre à l'Allemagne et aux duchés.

Et quel a été pour le Danemark le résultat de cette guerre? Un armistice pendant lequel les droits des duchés, leur union réciproque, leur indépendance et leur indivisibilité ont été *reconnus de fait par l'Europe entière!* Tels sont, en peu de mots, les résultats dus à la politique du ministère Orla Lehmann et de son parti à l'égard des duchés, politique qui a coûté au Danemark beaucoup de sang et beaucoup d'argent, et qui pourrait bien finir par une banqueroute de l'État ainsi que par la perte complète des duchés.



